

N/Réf. : JP.VLS.40.02.2023

La réunion s'est tenue à 18h30 salle du Conseil Municipal de Saint Malo sous la présidence de Monsieur Guillaume PERRIN (Président)

Nombre de membres **Présents** : M. Guillaume PERRIN (Président), M. Serge BESSEICHE (Président Délégué), M. Pascal FLAUX, Mme Anne-Katell LE ROUILLE (2^{ème} Vice-Présidente), Mme Céline ROCHE, M. Florian BIGAUD (1^{ER} Vice-Président), M. Johann LECONTE (3^{ème} Vice-Président), M. Pascal FLAUX, M. GRAVRAND (CLCV), M. LEFILLEUL (UDAF35)

En exercice : 12

Présents : 8

Ayant donné
procuration : 1

Absent(s) : 3

Votants : 9

Absents excusés : M. Abel KINIE, M. Olivier COMPAIN (4^{ème} Vice-Président), M. Jean-François RICHEUX, M. Christophe BASTIDE, Monsieur Gérard MAVIAN (UFC que Choisir)

Assistaient également : M. PIERRARD, MME GAUTIER

Secrétaire de séance : M. Serge BESSEICHE

ORDRE DU JOUR

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 12 janvier 2023
- 3- Compte de gestion exercice 2022
- 4- Compte Administratif 2022
- 5- Affectation des résultats
- 6- Budget 2023
- 7- Dégrèvements « Warsmann »
- 8- Informations diverses

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur Guillaume PERRIN, Monsieur Florian Bigaud est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix le précédent compte-rendu : il n'y a pas d'observation.

Vote : Adopté à l'unanimité (9/9)

3. COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

Le compte de gestion est présenté aux membres, les chiffres correspondent aux centimes près au résultat du compte administratif 2022. Monsieur Guillaume PERRIN demande au Conseil d'Administration de prendre acte de cette communication.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur Jocelyn PIERRARD présente aux membres les résultats du compte administratif 2022.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 7 131 655,01	G 9 063 708,96	G-A 1 932 053,95	
	Section d'investissement <small>(y compris les comptes 1064 et 1065)</small>	B 2 727 043,27	H 2 919 707,44	H-B 192 664,17	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit)	I 823 565,04 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 1 305 230,51 (si excédent)		
TOTAL (réalisations + reports)		9 858 698,28 P= A+B+C+D	14 112 211,95 Q=G+H+I+J	4 253 513,67 Q-P	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (I)	Section d'exploitation	E	K		
	Section d'investissement	F 406 493,86	L		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 406 493,86	=K+L		
		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	7 131 655,01 =A+C+E	9 887 274,00 =G+I+K	2 755 618,99	
	Section d'investissement	3 133 537,13 =B+D+F	4 224 937,95 =H+J+L	1 091 400,82	
	TOTAL CUMULE	10 265 192,14 = A+B+C+D+E+F	14 112 211,95 =G+H+I+J+K+L	3 847 019,81	

Section d'exploitation :

Dépenses : 7 131 655,01 €
Recettes : 9 887 274,00 €
Résultats : 2 755 618,99 €

Section d'investissement :

Dépenses : 3 133 537,13 €
Recettes : 4 224 937,95 €
Résultats : 1 091 400,82€

Le résultat cumulé pour 2022 est donc de + 3 847 019,81 €

En complément des documents réglementaires annexés, une présentation du compte administratif est réalisée.

M. Jocelyn PIERRARD en tant qu'Ordonnateur quitte la salle à l'occasion du vote.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix l'adoption du compte administratif 2022.

Vote : Adopté à l'unanimité (9/9)

5. AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022 dont les résultats sont conformes au compte de gestion, le Conseil d'Administration doit procéder à l'affectation du résultat d'exploitation 2022 sur le budget 2023.

L'exercice 2022 se conclut sur les résultats cumulés suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat de l'exécution 2022	1 932 053,95 €	192 664,17 €	2 124 718,12 €
Report des exercices antérieurs	823 565,04 €	1 305 230,51 €	2 128 795,55 €
Résultat 2022 (hors Restes à Réaliser)	2 755 618,99 €	1 497 894,68 €	4 253 513,67 €
Solde des Restes à Réaliser 2022 reportés en 2023 impactant l'affectation de résultat		- 406 493,86 €	- 406 493,86 €
Résultat 2022 à affecter	2 755 618,99 €	1 091 400,82 €	3 847 019,81 €

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé à affecter de 2 755 618.99€.

La section d'investissement présente un excédent de 1 091 400.82 €.

L'affectation du résultat d'exploitation 2022 proposée est la suivante :

MONTANT A AFFECTER	2 755 618,99 €
1) Affectation en réserve - Chapitre R10 Section d'Investissement - R1068 (autres réserves)	2 000 000,00 €
2) Report en Exploitation - R002 Section de Fonctionnement	755 618,99 €

Avant de mettre cette proposition au vote, Monsieur Perrin présente l'extrait du compte financier sous forme de bilan.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix cette proposition d'affectation des résultats.

Vote : Adopté à l'unanimité (9/9)

6. BUDGET 2023

Monsieur Jocelyn PIERRARD présente le budget primitif 2023.

En tant qu'établissement public, la RME est soumise à la comptabilité publique (M49) et doit de ce fait, adopter un budget en deux sections (exploitation et investissement).

Monsieur Jocelyn Pierrard précise que le Budget Primitif 2023 est fidèle aux orientations budgétaires du DOB et présente les principales évolutions par rapport au BP 2022 ainsi que les investissements prévus.

Le budget dans sa globalité, avec reports et restes à réaliser, s'élève à 18 016 493.86€ en dépenses et 19 323 513.67€ en recettes.

La répartition par section est la suivante :

Section d'exploitation :

Dépenses d'exploitation de **9 300 000,00 €** : achats d'eau, charges personnel, charges du service, compte tiers, assurance, etc....

Recettes d'exploitation de **10 055 618,99 €** : ventes d'eau et travaux, opérations d'ordre, compte de tiers.

Section d'investissement :

Dépenses d'Investissement de **8 716 493,86 €** : Etude, travaux, remboursement emprunt, compteurs, etc....

Recettes d'Investissement de **9 267 894,68 €** : autofinancement, excédent exploitation, emprunt, opérations d'ordre.

Présentation générale du Budget 2023 :

REGIE MALOUINE DE L'EAU (RME)		
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2023		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
FONCTIONNEMENT	DEPENSES EXPLOITATION	RECETTES EXPLOITATION
CREDITS D'EXPLOITATION VOTES	9 300 000,00 €	9 300 000,00 €
+	+	+
RESTES A REALISER (RAR) BP 2022	- €	- €
+	+	+
RESULTATS D'EXPLOITATION REPORTES		755 618,99 €
=	(si déficit) =	(si excédent) =
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	9 300 000,00 €	10 055 618,99 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES INVESTISSEMENT	RECETTES INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES (y compris compte 1064 et 1068)	8 310 000,00 €	7 770 000,00 €
+	+	+
RESTES A REALISER (RAR) BP 2022	406 493,86 €	- €
+	+	+
RESULTATS D'INVESTISSEMENT REPORTES		1 497 894,68 €
=	(si solde négatif) -	(si solde positif) =
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	8 716 493,86 €	9 267 894,68 €
TOTAL BUDGET 2023	18 016 493,86 €	19 323 513,67 €

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix l'adoption du Budget 2023 tel qu'il vient d'être présenté.

Vote : Adopté à l'unanimité (9/9)

7. DEGREVEMENTS « WARSMANN »

Monsieur Jocelyn PIERRARD présente aux membres la liste des dégrèvements Warsmann proposés.

Le montant total des dégrèvements proposés est de 6 110,86 € HT : 2 044,44 € HT pour l'Eau potable et 4 066,42 € HT pour l'assainissement.

Monsieur Guillaume PERRIN soumet aux voix l'adoption de dégrèvements Warsmann pour un montant total de 6 110,86 € HT.

Vote : Adopté à l'unanimité (9/9)

8. INFORMATIONS DIVERSES

Après avoir présenté diverses informations relatives à la vie de la régie, Monsieur Pierrard fait part aux membres du Conseil d'Administration de la demande du CD35 de bien vouloir étudier la possibilité d'augmenter la contribution de la RME au Fond de Solidarité Logement (FSL) qui est depuis plusieurs années de 15 000 € par an.

Monsieur Pierrard indique qu'au vu de l'inflation actuelle et de l'augmentation des tarifs de l'eau potable votés pour 2023 il serait envisageable d'augmenter cette participation de 10% en passant à 16 500€.

Cette décision fera l'objet d'un vote lors du prochain Conseil d'Administration où la nouvelle convention FSL avec le CD35 sera présentée mais d'ores et déjà, les membres présents ont indiqué être favorable à cette augmentation.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20H30

Dates des prochaines réunions

- Mardi 4 avril 2023 – 18h30
- Mardi 20 juin – 18h30 (RPQS)

Le Président de la Régie Malouine de l'Eau,

Guillaume PERRIN


40, Boulevard de l'Eau - CS 11709
35-17 SAINT-MALO CEDEX
Tél. : 02 99 20 35 00
Fax : 02 99 20 35 09
www.dtre.saint-malo.fr
SIRET : 539 392 159 00015 - Code APE : 3600Z

Le secrétaire de Séance

